

Folia Pharmacotherapeutica avril 2025

Vaccin fièvre jaune : une seule dose suffit chez la majorité

Le **Conseil Supérieur de la Santé** a récemment publié un avis qui fournit des recommandations sur la vaccination contre la fièvre jaune [Avis 9844, février 2025¹]. Des experts de différents services spécialisés en médecine des voyages ont contribué à cet avis, notamment l'Institut de Médecine Tropicale (IMT). Les informations sur Wanda.be, l'outil de référence de l'IMT en matière de médecine des voyages, ont déjà été mises à jour.²

L'essentiel des recommandations :

- La vaccination contre la fièvre jaune reste recommandée pour les **voyages dans les régions d'Afrique et d'Amérique du Sud où la fièvre jaune est endémique**. Dans certains pays, la vaccination est exigée pour entrer sur le territoire. Pour consulter la carte du monde **2025** indiquant les pays où la vaccination contre la fièvre jaune est recommandée ou obligatoire : voir *Wanda for doctors > Yellow fever map*. Ces recommandations sont très proches des recommandations de l'OMS et de la plupart des autres recommandations internationales.
- **Chez les personnes en bonne santé et immunocompétentes à partir de l'âge de 2 ans, une seule vaccination suffit pour conférer une protection à vie contre la fièvre jaune. Une dose de rappel n'est plus recommandée.** Les recommandations belges sont donc conformes aux recommandations de l'OMS et tiennent compte des données (récentes) qui montrent qu'une seule vaccination protège à vie les personnes immunocompétentes. Très peu de cas d'échec vaccinal ont été décrits. Par ailleurs, les pénuries chroniques des vaccins contre la fièvre jaune justifient une utilisation aussi efficace que possible des vaccins disponibles.
- **Une dose de rappel unique est seulement recommandée chez les personnes suivantes.**
 - **Les enfants ayant reçu leur première vaccination contre la fièvre jaune avant l'âge de 2 ans.** Chez ces enfants, la réponse immunitaire est moins bonne. Un rappel est donc recommandé après l'âge de 2 ans lors d'un prochain voyage en zone endémique (intervalle d'au moins 28 jours). Remarque : la vaccination peut être effectuée à partir de l'âge de 9 mois, exceptionnellement à partir de l'âge de 6 mois.
 - **Toute personne infectée par le VIH.** Les personnes infectées par le VIH peuvent être vaccinées contre la fièvre jaune lorsque le taux de CD4 est $\geq 200/\text{mm}^3$ et que la charge virale est de préférence indétectable (< 200 copies/ml). Un rappel de vaccination est recommandé lors du prochain voyage en zone endémique.
 - **Les personnes immunodéprimées, sauf en présence d'une contre-indication.** Le vaccin contre la fièvre jaune est un vaccin vivant, il est donc contre-indiqué chez les patients immunodéficients. **La vaccination contre la fièvre jaune doit donc bien être planifiée chez ces personnes.** Pour plus de détails, nous renvoyons à l'avis du CSS sur la fièvre jaune. Nous renvoyons également à l'avis du Conseil Supérieur de la Santé sur la vaccination des patients immunodéficients (Avis 9158, 2019), discuté dans les Folia de mars 2021.
 - **Les femmes ayant été vaccinées pendant leur grossesse.** Chez la femme enceinte, la vaccination contre la fièvre jaune ne doit être effectuée que lorsqu'il existe un risque évident pour la mère et l'enfant, que le voyage ne peut être reporté et que la femme n'a encore jamais été vaccinée contre la fièvre jaune. En effet, pendant la grossesse, il est préférable de ne pas administrer de vaccins vivants, tels que le vaccin contre la fièvre jaune, sauf si l'infection présente un risque évident pour la mère et l'enfant. La réponse immunitaire au vaccin de la fièvre jaune est plus faible chez les femmes enceintes, en particulier lorsque la vaccination a eu lieu au cours du troisième trimestre. Un rappel de vaccination, administré en dehors d'une grossesse, est donc recommandé lors d'un prochain voyage en zone endémique.

Note

- L'administration du vaccin contre la fièvre jaune est réservée aux **médecins des centres agréés** : voir

Wanda for doctors > Travel clinics in Belgium.

- Le vaccin doit être administré **au moins 10 jours avant l'arrivée dans** en zone endémique.

Sources spécifiques

1 Conseil Supérieur de la Santé. Vaccination against yellow fever. Avis 9844, publié le 07/02/2025.

2 *Wanda for doctors > Yellow fever vaccination* Informations destinées au public : Wanda.be > Fièvre jaune – vaccination

Noms des spécialités concernées

- Vaccin contre la fièvre jaune : Stamaril® (voir Répertoire)

Colophon

Les *Folia Pharmacotherapeutica* sont publiés sous l'égide et la responsabilité du *Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique* (Belgisch Centrum voor Farmacotherapeutische Informatie) a.s.b.l. agréée par l'Agence Fédérale des Médicaments et des Produits de Santé (AFMPS).

Les informations publiées dans les *Folia Pharmacotherapeutica* ne peuvent pas être reprises ou diffusées sans mention de la source, et elles ne peuvent en aucun cas servir à des fins commerciales ou publicitaires.

Rédacteurs en chef: (redaction@cbip.be)

T. Christiaens (Universiteit Gent) et
J.M. Maloteaux (Université Catholique de Louvain).

Éditeur responsable:

T. Christiaens - Nekkersberglaan 31 - 9000 Gent.